

FINANCIERE MARJOS

(ex CLAYEUX)

Société anonyme au capital de 220.233,90 euros

Siège social : 112 avenue Kléber - 75116 Paris

725 721 591 R.C.S. PARIS

(ci-après « la Société »)

Mise à disposition d'un prospectus dans le cadre de l'admission d'actions nouvelles sur Euronext Paris

Paris, le 13 mai 2020 - L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a approuvé le prospectus sous le numéro 20-185 le 12 mai 2020, dans le cadre de l'admission sur le marché réglementé d'Euronext à Paris d'actions nouvelles à la suite de trois augmentations de capital soumises à l'approbation des actionnaires le 20 mai 2020, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes dénommées, d'un montant brut de 1.776.519,90 euros (les « **Augmentations de Capital** »), par émission de 17.765.199 actions à admettre au prix de 0,10 euro, à souscrire par compensation de créances (les « **Actions à Admettre** »).

Ces Augmentations de Capital par compensation de créances, suivies lors de l'assemblée générale du 20 mai 2020, d'une réduction de capital motivée par des pertes par réduction du nominal de l'action de 0,10 euro à 0,01 euro, visent à reconstituer les capitaux propres de la Société, préalablement à sa transformation en société en société en commandite par actions.

La transformation de la société en société en commandite par actions fait l'objet d'une Décision de conformité de l'AMF en date du 19 novembre 2019, décision ayant constaté la dispense d'Offre Publique de Retrait au titre de l'article 236.5 du Règlement Général de l'AMF, au vu des informations produites dans la Note en réponse à L'OPAS établie par la Société en date du 19 décembre 2019.

Le prospectus est constitué :

- du résumé du Prospectus, établi sur la base de l'article 7 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 ;
- d'une Partie I constituant le document d'enregistrement pour les émissions secondaires de titres de capital, établie sur la base de l'Annexe 3 du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 ; et
- d'une Partie II constituant la note d'opération, établie sur la base de l'Annexe 12 du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019.

Les principales modalités des Augmentations de Capital sont les suivantes :

Montant des Augmentations de Capital : 1.776.519,90 euros.

Prix d'émission des Actions à Admettre : Le prix de souscription est de 0,10 euro par Action à Admettre. Ce prix est identique à celui offert dans le cadre de l'Offre publique d'achat simplifiée en date du 19 novembre 2019, lors de laquelle a été réalisée une attestation d'équité sur les conditions financière de l'Offre publique d'achat simplifiée par le cabinet d'expertise indépendante CROWE HAF.

Nombre d'Actions à Admettre : 17.765.199 actions ordinaires de la Société.

Libération des Actions à Admettre : libération en numéraire au moment de la souscription par compensation avec des créances certifiées liquides et exigibles. Les créances faisant l'objet d'une compensation sont détaillées en Annexe et ont fait l'objet d'une attestation du Commissaire aux comptes de la Société les certifiant liquides et exigibles.

Jouissance des Actions à Admettre : courante.

Période de souscription : 5 jours de bourse (20 mai 2020 au 26 mai 2020 inclus), close par anticipation dans l'hypothèse où les actions seraient intégralement souscrites.

Droit préférentiel de souscription : Les Augmentations de Capital se décomposent en trois augmentations de capital successives :

- Une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de KRIEF GROUP, d'un montant nominal de 1 184 806,30 euros par émission de 11 848 063 nouvelles actions ordinaires ;
- Une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de PARK MADISON EQUITIES, d'un montant nominal de 278.291,40 euros par émission de 2.782.914 nouvelles actions ordinaires ; et
- Une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de FINANCIERE LOUIS DAVID, d'un montant nominal de 313.422,20 euros par émission de 3.134.222 nouvelles actions ordinaires.

Calendrier indicatif de réalisation des Augmentations de Capital :

Mercredi 15 avril 2020	Publication au BALO de l'avis préalable de réunion valant avis de convocation à l'assemblée générale des actionnaires
Mardi 12 mai 2020	Approbation du Prospectus par l'AMF et publication dudit Prospectus
Mercredi 20 mai 2020	Assemblée générale extraordinaire Souscription aux Augmentations de Capital réservées, remise par les CAC de leurs rapports valant certificat du dépositaire des fonds et clôture par anticipation de la période de souscription
Jeudi 21 mai 2020	Diffusion d'un communiqué de presse de FINANCIERE MARJOS
Vendredi 22 mai 2020	Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission des Actions à Admettre indiquant le montant définitif des Augmentations du capital et la nouvelle répartition du capital social Constataion par le Conseil d'Administration de la réalisation définitive des Augmentations de capital
Mardi 26 mai 2020	Règlement-Livraison des Actions à Admettre Admission des actions nouvelles sur Euronext Paris

Impact dilutif : la présente opération se traduit par une dilution importante, le capital flottant de la Société passant de 24,61 % du capital social à 2,71 % du capital social. A l'issue des Augmentations de Capital, l'actionnaire qui détenait 1% du capital de la Société n'en détiendra plus que 0,11%.

De plus, à la suite des Augmentations de Capital, KRIEF GROUP et PARK MADISON EQUITIES, entre lesquels il existe une action de concert au sens de l'article L.233-10 du Code de commerce, verront leur participation évoluer de 65,11% à 80,46% du capital.

Facteurs de risques : les principaux facteurs de risques liés aux Augmentations de capital figurent en pages 36 et suivantes du Prospectus figurant sur le site internet de Financière Marjos à la sous-section « 2020 » de la rubrique « Années et exercices ».

Des exemplaires du Prospectus sont également disponibles sur le site internet de Financière Marjos (<http://www.financiere-marjos.com/>) et sur le site internet de l'AMF (<https://www.amf-france.org/fr>).

A propos de Financière Marjos

La société a pour objet en France et à l'étranger la création, l'installation, l'acquisition, l'exploitation sous quelque forme que ce soit, de toute entreprise de fabrication, de vente, de location, d'entretien, sans limitation ni réserve pour aucune branche de l'industrie et du commerce.

Et ce par voie de création de sociétés ou d'apports à des sociétés déjà existantes, de prise de participation, de fusion, d'association, de groupement d'intérêt économique et sous toutes autres formes.

En savoir plus sur Financière Marjos : <http://www.financiere-marjos.com/>

FINANCIERE MARJOS est coté sur le marché Euronext compartiment C de NYSE
EURONEXT Codes ISIN : FR0000060824 - Reuters : FINM.PA - Bloomberg : FINM.FP

Contact Financière Marjos :
Vincent de MAUNY
Directeur Général
Tél : 01.53.05.80.00
Email : vincent.demauny@krief-group.com

Annexe

Actionnaires	Valeurs créances	# actions	Sommes capitalisées	Nature, origine et caractère liquide de la créance
KRIEF GROUP	1 184 806,36 €	11 848 063	1 184 806,30 €	Créance provenant : 1) Pour 36.977 € d'une convention de cession d'une créance conclue le 12 juillet 2017, relative à un compte courant que la société FASHION HOLDING détenait dans la Société. 2) Pour 124.000 € d'une convention de cession d'une créance conclue le 12 juillet 2017, au titre d'une avance en trésorerie que Monsieur Eric Sitruk détenait dans les livres de la Société ; 3) Pour 323.829,36 € d'une convention de cession d'une créance conclue le 12 juillet 2017, que PIERRE RENOVATION TRADITION détenait dans les livres de la Société. 4) Pour 700.000 € d'une avance sous forme de compte-courant d'associés afin de permettre à FINANCIERE MARJOS de reconstituer ses capitaux propres. Ces créances sont liquides.
PARK MADISON EQUITIES	278 291,40 €	2 782 914	278 291,40 €	Créance provenant : 1) Pour 200.000 € d'une convention de cession d'une créance conclue le 12 juillet 2017, au titre d'une avance en trésorerie que Monsieur Eric Sitruk détenait dans les livres de la Société ; 2) Pour 78.291,40 € d'une convention de cession d'une partie de la créance rachetée par KRIEF GROUP à la PIERRE RENOVATION TRADITION. Ces créances sont liquides.
FINANCIERE LOUIS DAVID	313 422,27 €	3 134 222	313 422,20 €	Créance provenant : 1) Pour 180.000 € d'une convention de cession d'une créance conclue le 12 juillet 2017, relative à un compte courant que la société FASHION HOLDING détenait dans la Société. 2) Pour 70.505,05 € d'une convention de cession d'une partie de la créance rachetée par KRIEF GROUP à la PIERRE RENOVATION TRADITION ; 3) Pour 62.917,22 euros, d'une avance sous forme de compte-courant d'associés afin de permettre à FINANCIERE MARJOS le paiement de la dernière échéance du plan de continuation et par conséquent la sortie dudit plan Ces créances sont liquides.
TOTAL	1 776 520,03€	17 765 199	1 776 519,90 €	